

**Sujet :** [INTERNET] contribution consultation publique ICPE VECTURA

**De :** barde-beauchamp@mailo.com

**Date :** 18/09/2021 16:54

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le préfet du Val d'Oise,

veuillez trouver en pièce jointe la contribution de quatre associations à la consultation publique ICPE VECTURA : Val d'Oise Environnement, BARDE, Changeons d'Ere, Les Amis de la Terre France transmise par l'association BARDE.

Le président de l'association BARDE,  
Fabrice REBERT

— Pièces jointes :

---

Avis VOE consultation publique ICPE Vectura 2.pdf

285 Ko





## **VAL D'OISE ENVIRONNEMENT**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif : chez Bernard LOUP, 19 allée du Lac, 95330 Domont – tél. : 06 76 90 11 62

## **BARDE Beauchamp Association de Riverains pour la Défense de l'Environnement**

membre de Val d'Oise Environnement

Siège administratif : chez Fabrice REBERT, 15 cité des castors, 95250 BEAUCHAMP

## **CHANGEONS D'ERE**

membre de Val d'Oise Environnement

Siège administratif : chez Thomas COTTINET, 78, rue de Vauceles, 95150 TAVERNY

## **LES AMIS DE LA TERRE FRANCE**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif : MUNDO M, 47 avenue pasteur, 93100 Montreuil - tél. : 01 48 51 32 22

Domont, Beauchamp, Taverny, Paris le 17 septembre 2021

### **CONSULTATION PUBLIQUE : ICPE - SCI LUCIA - Beauchamp**

Le projet Vectura se compose essentiellement d'entrepôts de stockage de marchandises et de messagerie. Les associations Val d'Oise Environnement (VOE), BARDE (Beauchamp Association de Riverains pour la Défense de l'Environnement) de Beauchamp, Changeons d'Ere de Taverny et les Amis de la Terre France s'unissent et émettent un avis commun. Ces quatre associations s'accordent pour constater les points suivants :

#### **1/ Sur la procédure :**

Pratiquement il y a un an, une enquête publique a eu lieu sur l'implantation de SCI Lucia / Vectura. Le projet clairement identifié pourtant n'était pas associé à un classement d'une ICPE pour le volume de stockage conséquent (900.000 m<sup>3</sup>). Il était précisé qu'éventuellement un classement du lot B en ICPE serait possible selon les activités retenues. Aujourd'hui, SCI Lucia / Vectura demande une autorisation dans le cadre du projet global.

SCI Lucia / Vectura savait dès le départ du projet que l'installation aboutirait à un classement ICPE en raison du volume de stockage que les bâtiments construits génèrent avec leurs 148 quais d'accueils poids lourds. Cette façon de découper la présentation du projet au public n'est pas honnête alors que cette société se présente comme un spécialiste de la logistique et messagerie. Il peut être dès lors soutenu que cette façon de procéder soit intentionnelle et biaise l'enquête publique de 2020 en n'ayant pas fourni tous les éléments d'appréciation au public.

Nous constatons aucune publicité de la consultation sur les panneaux administratifs de la commune de Beauchamp puisque ceux-ci ont été retirés. Le site internet de la commune ne fait aucune mention de la consultation pour palier au manque d'information des habitants par les panneaux d'affichage administratifs. La seule affiche de la consultation est apposée devant la mairie. Ainsi l'article 4 de l'arrêté préfectoral IC 21 071 n'est pas respecté à Beauchamp, lieu d'implantation de l'activité.

Les sites internet des communes concernées par la consultation (Beauchamp, Pierrelaye, Bessancourt, Taverny) ne diffusent aucune information ce qui n'assure pas une publicité suffisante à l'heure de la communication numérique et dans le cadre de la situation sanitaire actuelle.

La consultation a démarré début août, en pleine période estivale. Ceci est regrettable, voire inacceptable, même si la consultation est allongée à six semaines mais se terminant tout juste après la rentrée scolaire.

Les observations émises par le public lors de la première consultation ne sont pas disponibles dans le dossier diffusé par le site internet de la préfecture.

## **2/ Sur le volume de stockage et l'impact sur le trafic :**

Une étude de trafic réalisée par CDVIA en juillet 2019 et intégrant les projections du projet de la SCI LUCIA, fait état d'environ 1200 véhicules légers/j et 550 poids lourds soit 100 véhicules/h en heure de pointe du matin (dont 10 P.L) et 450 véhicules/h en heure de pointe du soir (dont une vingtaine de P.L). Le site ouvre 24h/24 et 7j/7 au trafic routier. Ainsi ce site augmente substantiellement le trafic routier dans le département. C'est l'important volume de stockage de marchandise qui produit ce trafic routier notamment poids lourds. Rappelons que la MRAe avertissait : Si l'étude d'impact estime que le volume de trafic routier n'augmentera que relativement légèrement, « pour la MRAe, cette conclusion n'est pas suffisamment justifiée ».

Concernant l'impact sur la ville de Beauchamp l'opérateur se contente d'une simple affirmation (MEMOIRE EN REponse de l'opérateur SCI LUCIA au PV de Synthèse du 24 juillet 2020): *Le projet de construction d'un parc d'activités sur la commune de Beauchamp n'aura qu'un impact limité sur la circulation.* Les associations ne peuvent se satisfaire de simples déclarations d'autant plus que le site pourrait comprendre une activité de livraison finale au client (dit livraison du dernier kilomètre). Les études ne parlent que de véhicules légers d'employés pour le site. Les véhicules légers de livraison « dernier kilomètre » ne sont donc pas pris en compte dans le cadre de cette activité. Par ailleurs, ne pas savoir si le site comprend l'activité du « dernier kilomètre » illustre le manque d'informations transmises par l'aménageur sur le fonctionnement réel de ces bâtiments, d'autant qu'aucune information n'est donnée sur l'identité de leurs exploitants finaux. Ainsi le public ne peut apprécier l'entière des impacts que peuvent avoir ces constructions.

## **3/ Sur le volume de stockage et l'impact sur la pollution :**

Ce projet ne répond pas aux objectifs climatiques de réduction d'émission de gaz à effet de serre, pollution de l'air (réduction des particules fines dues au carburant diesel des camions et V.L., NO2 par exemples), réduction des nuisances sonores en regard du volume de marchandise stockée et du trafic routier induit.

La pollution sonore restera élevée suivant les chiffres avancés, impactera la santé des habitants de part l'activité également nocturne et week-end. Le site émettra du bruit de façon continue tout au long de la journée. Une étude complémentaire sera réalisée sous 6 mois après mise en exploitation du site. Le dossier n'explique pas les conditions de cet étude et la publicité qu'il en sera faite.

L'étude Costrategic présente la qualité de l'air à Beauchamp sur la journée du 21 mai 2021 sans préciser l'état météorologique cette journée. Une démarche honnête et scientifique

aurait présenté la qualité de l'air sur une période d'une année et mentionnant les conditions météorologiques particulières comme le vent qui dissipe les polluants.

Le projet Vectura affirme se conformer au plan de protection de l'atmosphère (ppa) et au plan régional de la qualité de l'air (prqa), sans préciser comment va s'opérer la mise en œuvre en terme de moyens, calendriers, types d'action.

Les éléments transmis par Vectura ne permettent pas non plus d'apprécier les impacts environnementaux associés à la fabrication et au transport des marchandises qui y sont stockées et distribuées. Ce site joue pourtant un rôle prépondérant dans leur distribution puisqu'en leur absence les marchandises ne seraient pas acheminées et, par conséquent, elles ne seraient pas produites. Selon l'INSEE dans son rapport Le « made in France » du 05 juin 2019, 92,5% des produits électroniques sont importés et 80% pour le textile. Selon l'ADEME, dans son dossier *La face cachée des objets* de septembre 2018, 80% à 90% de l'empreinte carbone de ces produits se situe dans leur fabrication et 57% des émissions totales de la France sont des émissions importées (liées à la fabrication et au transport de ces produits à l'étranger). La fabrication et le transport des seuls produits textiles et électroniques représentent un quart des émissions importées de la France. L'activité de ces sites a donc des impacts, incompatibles avec la stratégie nationale bas carbone de la France ainsi qu'aux deux derniers rapport du Haut Conseil pour le Climat. L'empreinte carbone des marchandises qui vont transiter par ce site est pourtant impossible à apprécier en l'absence d'étude transmise par Vectura, avec des impacts variables selon les exploitants inconnus à ce jour.

En raison de l'activité diurne, la pollution se manifeste aussi par l'éclairage.

#### **4/ Sur le volume de stockage et le risque d'incendie :**

Un bâtiment principal A à lui seul contiendra 46% du volume de stockage. Une telle concentration pose question malgré les affirmations de répondre aux normes incendie et aux équipements prévus. L'étude ne précise pas dans quelles mesures les casernes de pompiers locales pourront répondre à un tel incendie. Malgré les équipements prévus, tels les RIA, ils resteront inutiles dans cette hypothèse, et ainsi le risque d'incendie n'est plus maîtrisé. L'étude incendie ne prend pas en compte l'impacte sur les populations locales.

#### **5/ Absence d'intermodalité ferré/fluvial :**

Les associations VOE, BARDE, Changeons d'Ere et les Amis de la Terre France déplorent l'absence d'interconnexion avec des modalités de transports tels que le rail et la voie d'eau. Ce projet se base uniquement sur le transport routier.

Ce projet de logistique étant éloigné de tout pôle ferré et fluvial, il est essentiellement fondé sur le trafic routier et ne pourra pas évoluer vers de l'intermodalité. Il ne va pas dans le sens des accords de Paris.

#### **6/ Etat financiers de SCI Lucia et Vectura :**

La société présente ses états financiers de façon fort différente au cours des documents.

Comment concevoir que le demandeur ne présente pas de comptes de résultats et bilans, cela sur plusieurs années, afin de juger de la solidité financière de cette entreprise dans un tel projet de stockage ? Aucune présentation de comptes certifiés n'est avancée ce qui manifeste une absence de transparence.

**Conclusion :**

Les associations VOE, BARDE, Changeons d'Ere et les Amis de la Terre France regrettent qu'une étude approfondie n'ait pas été faite afin de revivifier le tissu économique et industriel et que la solution « de facilité » de recourir à de la logistique ait été choisie. La récente pandémie a démontré la nécessité de repenser les productions et l'urbanisation.

Ainsi nous quatre associations réunies, émettons en commun un **avis défavorable** en raison des risques induits par ce volume de stockage et des conditions de la consultation du publique.

Pour VOE – Bernard LOUP – Président

Pour BARDE – Fabrice REBERT – Président

Pour Changeons d'Ere – Thomas COTTINET – Président

Pour Les Amis de la Terre France - Khaled GAIJI - Président